



LE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE)

QUEL RÔLE POUR LE SALARIÉ ?

Juin 2024

Les heures supplémentaires ne sont pas rémunérées, quelle aide peut m'apporter le CSE ?



Le CSE peut présenter vos réclamations à l'employeur concernant le non-paiement des heures supplémentaires, que ce soit pour vous-même ou pour un groupe de salariés, en vue d'une régularisation de la situation.

À défaut, le CSE peut demander l'intervention de l'inspection du travail pour régler le problème.

Je suis victime / témoin d'une situation de harcèlement (moral ou sexuel) : comment agir avec le CSE ?

Si vous constatez une atteinte injustifiée ou disproportionnée à votre santé physique ou mentale, ou à celle d'un autre salarié, vous pouvez en informer les membres du CSE. Ils ont alors le droit d'alerter l'employeur, ce qui oblige celui-ci à ouvrir immédiatement une enquête sur la situation. Si nécessaire, le CSE peut également saisir l'inspection du travail pour qu'elle mène une enquête.

Par ailleurs, en matière de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes, la réglementation exige qu'il y ait un référent parmi les salariés élus au CSE. Vous pouvez vous tourner vers ce référent pour obtenir de l'aide et des conseils.



Comment prévenir les accidents du travail grâce au CSE ?

Le CSE participe à l'évaluation des risques professionnels dans l'entreprise, ce qui signifie qu'il identifie les dangers potentiels à chaque poste de travail.

Le CSE recueille également les signalements des salariés sur les conditions de travail et les risques qu'ils constatent. En utilisant ces informations, le CSE peut proposer des mesures de prévention adaptées pour réduire les risques d'accidents du travail dans l'entreprise.

Comment identifier et contacter les membres de mon CSE ?

Pour trouver et parler avec les membres de votre Comité Social et Économique (CSE) :

- Regardez dans les locaux de travail pour trouver la liste des membres du CSE. Cette liste doit indiquer où chaque membre travaille habituellement.
- Si vous ne trouvez pas cette liste, demandez à votre employeur de l'afficher ou contactez l'inspection du travail pour signaler le problème.
- Vous pouvez également consulter le procès-verbal de la dernière élection du CSE, qui doit être affiché dans l'entreprise. Il contient la liste des salariés élus.



En savoir plus

